

MAIRIE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 2 Avril 2024 à 19h30 à la mairie

M. CICCONE Richard, M. CUNIER Bénigne,
Mme JAUJARD Christine, M. LARDENOIS Yannick, M. LIRON Frédéric
M. MONGEOT Michel, M. SOENEN Rodolphe, Mme TAILLARD Janick
Absent et pouvoirs : M. BOUTSOQUE Maxime à Mme TAILLARD Janick
M. JACQUINET François-Xavier
Secrétaire : M. CICCONE Richard

1. Compte-rendu des diverses réunions.

Mr le Maire présente brièvement les différents comptes rendus des réunions auxquelles il a assisté.

2. (D)Vote du Compte administratif 2023 EAU.

VOTE du compte administratif 2023 budget EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. le 1er adjoint présente le compte administratif du **budget eau et assainissement 2023**.

Le compte administratif 2023 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 16 767.57 €
- Dépenses : 12 932.95 €
- **Excédent : 3 834.62 €**

Section d'investissement

- Recettes : 8 884.00 €
- Dépenses : 2 585.00 €
- **Excédent : 6 299.00 €**

Mr le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 POUR et 1 CONTRE le compte administratif 2023 tel que présenté.

3. (D)Vote du Compte administratif 2023 LOTISSEMENT.

VOTE du compte administratif 2023 budget LOTISSEMENT

M. le 1er adjoint présente le compte administratif du **LOTISSEMENT 2023**.

Le compte administratif 2023 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 5 400.00 €
- Dépenses : 5 400.00 €

Section d'investissement

- Recettes : 0 €
- Dépenses : 5 400.00 €
- **Déficit : 5 400.00 €**

Mr le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 POUR et 1 CONTRE le compte administratif 2023 tel que présenté.

4. (D)Vote du Compte administratif 2023 BUDGET PRINCIPAL.

M. le 1er adjoint présente le compte administratif du **budget principal 2023**.

Le compte administratif 2023 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 127 971.84 €
- Dépenses : 109 781.99 €
- **Excédent : 18 189.85 €**

Section d'investissement

- Recettes : 12 286.18 €
- Dépenses : 26 212.92 €
- **Déficit : 13 926.74 €**

Mr le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 POUR et 1 CONTRE le compte administratif 2023 tel que présenté.

5. (D) Vote approbation des comptes de gestion 2023.

Mme le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2023

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil décide :

- D'approuver par vote à 8 voix Pour et 1 contre le compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 concernant le budget principal dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.
- D'approuver par vote à 8 voix Pour et 1 contre le compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 concernant le budget eau et assainissement dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.
- D'approuver par vote à 8 voix Pour et 1 contre le compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 concernant le budget lotissement dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.
En ce sens, le conseil municipal vote à 8 voix Pour et 1 contre les comptes de gestion 2023.

6. (D)Vote affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023.

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

du budget

Principal 74299

Commune de

Saint Loup sur Aujon

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-8 542.49 €		-13 926.74 €	-22 469.23 €			-22 469.23 €
FONCT	154 450.01 €	8 542.49 €	18 189.85 €	164 097.37 €			164 097.37 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	164 097.37 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	22 469.23 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	141 628.14 €
Total affecté au c/ 1068 :	22 469.23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Pour information :	
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)	
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)	22 469.23 €

Le Maire,

7.(D) Vote BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024.

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote par 8 POUR et 1 CONTRE le **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT** année 2024 tel que présenté.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **64 258.00 €**

Recettes : **64 258.00 €**

Section d'Investissement :

Dépenses : 102 285.00 €

Recettes : 102 285.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 8 POUR et 1 CONTRE le **EAU ET ASSAINISSEMENT** année 2024 tel que présenté
8.(D) Vote BUDGET LOTISSEMENT 2024

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT ANNEE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote par 8 POUR et 1 CONTRE le **BUDGET LOTISSEMENT** année 2024 tel que présenté.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **101 646.52 €**

Recettes : **101 646.52 €**

Section d'Investissement :

Dépenses : 65 400.00 €

Recettes : 65 400.00 €

9. (D) Vote BUDGET BUDGET PRINCIPAL 2024

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote par 8 POUR et 1 CONTRE le budget principal année 2024 tel que présenté.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 271 054,23 €

Recettes : 271 054,23 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 203 469.23 €

Recettes : 203 469.23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 8 POUR et 1 CONTRE le budget principal année 2024 tel que présenté.

10. (D)Vote des Taxes 2024.

Mr le Maire présente l'état 1259 des taux pour la commune.

Pour 2024, le conseil municipal a décidé de voter les taux d'impositions suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26.91%

-Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 5.68%

-Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 4.92%

- Cotisation Foncière des Entreprises : 1.04%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote par 8 POUR et 1 CONTRE .

11. (D) Préparation 8 Mai 2024.

Mr le Maire propose au Conseil municipal de faire le pot de l'amitié au Café Le Saint loubard Mr Boutsoque s'occupera de sa gestion. Deux gerbes de fleurs seront disposés.

12. (D) Choix du cabinet maîtrise d'œuvre travaux Eriseul.

Désignation du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de renforcement de la pression de distribution et du remplacement de réseau d'ERISEUL.

Désignation du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de renforcement de la pression de distribution et du remplacement de réseau d'ERISEUL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite renforcer la pression de distribution et remplacer le réseau d'ERISEUL.

Dans ce cadre, la commune a sollicité les services du Département pour désigner un bureau d'études afin de réaliser la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres suite à la consultation engagée du 06/02/2024 au 05/03/2024 à 12 h 00.

- 5 candidats ont remis une offre technique et financière.
- L'analyse des offres conduit à classer en première position, la proposition du Bureau d'études EURO Infra Ingénierie avec un montant de 10 998 € HT

Monsieur le Maire indique que les prestations du bureau d'études peuvent être subventionnées par : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le conseil départemental, la DETR et le GIP.

Monsieur le Maire,

Propose :

- De retenir le bureau d'études EURO Infra Ingénierie pour un montant de 10 998 € HT
- De solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs.

Après avoir pris connaissance de ces éléments le Conseil municipal :

- décide de confier la réalisation de la maîtrise d'œuvre au bureau d'études EURO Infra Ingénierie.
- autorise Monsieur le maire à signer au nom de la commune, la commande au bureau d'études EURO Infra Ingénierie, pour un montant de 10 998 € HT, et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de l'étude.
- demande à Monsieur le maire d'inscrire ce montant au budget 2024 et de solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions.

En ce sens, le conseil municipal vote à l'unanimité

Fin de séance 22h45

Le Maire,
Bénigne CUNIER
